

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **jeudi 14 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h00**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de votants : 10 + 4 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; CORRADINI Roselyne ; CORBINEAU Elodie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; CREDOZ Pierre ; BASTARD-ROSSET Benoît

Pouvoirs (4) : M. BIBOLLET Maxime donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien
Mme ALEXANDRE MEYZIE donne pouvoir à Mme CORRADINI Roselyne
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît
M. ALBANEL Xavier donne pouvoir à M. PERRISSIN-FABERT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION
N°2023-034**

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES
FORESTIERES DE HAUTE-SAVOIE ANNEE 2023**

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie signé par son président, Loïc HERVE, le 8 juin 2023 et invite les conseillers à délibérer et à voter pour régler la cotisation annuelle 2023 à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie pour un montant de 573,50 € TTC.

Le Maire expose l'intérêt de continuer à cotiser et de solliciter d'avantage cette association qui peut donner des conseils sur les parcelles non soumises comme celles en dessous du Château ou celles au dessus du garage communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix POUR (dont 4 POUVOIRS) :

- **DECIDE** de payer la cotisation annuelle 2023 à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie pour un montant de 573,50 € TTC ;

- **CHARGE** le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

B. Puyez